



DÉLÉGATION
pour destruction des animaux classés ESOD
2021

Si le demandeur est le délégué, imprimé à joindre obligatoirement à la demande d'autorisation de destruction à tir d'animaux classés ESOD 2021

à transmettre à la D.D.T. du Gers, Unité environnement,

19 place de l'ancien foirail, BP 342, 32007 AUCH Cedex

ddt-stp-chasse@gers.gouv.fr

Vu la demande d'autorisation de destruction de tir d'animaux nuisibles présentée par le demandeur :

Mr/Mme/Société(représentée par)

.....

demeurant à Code postal : Commune :

Nous, propriétaires (délégants) désignés ci-dessous, donnons délégation au demandeur pour détruire à tir les animaux classés ESOD selon les prescriptions contenues dans l'autorisation susceptible de lui être délivrée.

Nom et Prénom des délégués et/ou Nom de la commune pour les terrains communaux	Adresse	Commune concernée	<u>Date et Signature obligatoire du délégué</u> (tampon de la mairie <u>obligatoire</u> pour les terrains communaux)
			Le .../.../2021 signature :
			Le .../.../2021 signature :
			Le .../.../2021 signature :
			Le .../.../2021 signature :
			Le .../.../2021 signature :